



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-131** décrétant des travaux municipaux et un emprunt de 2 845 385.50\$ pour en défrayer les coûts.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 19 janvier 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière